

Un coup de pouce pour la lande de Viossanges

DESCRIPTION DE L'INITIATIVE

DATE

novembre 2016 - septembre 2017

BUDGET

15 000 € (FEDER: 6000 €, Etat: 4500 €, Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine: 4500 €)

PARTENAIRES

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Europe (FEDER), Etat, propriétaire privé, jeune agriculteur.

DOMAINE D'ACTION

Protection, préservation des espaces naturels

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Patrimoine naturel

LOCALISATION DE L'INITIATIVE

Commune de Saint-Yrieix le Déjalât (19)

PILOTE

Parc naturel régional de Millevaches
en Limousin (PNR ML)
7, route d'Aubusson
19290 MILLEVACHES

05 55 96 97 00

accueil@pnr-millevaches.fr

www.pnr-millevaches.fr



Olivier VILLA

Chargé de mission Natura 2000

05 55 96 97 07

o.villa@pnr-millevaches.fr

Sur son versant Ouest, le Puy de Viossanges est couvert de l'une des plus grandes landes à bruyères du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin. Cette lande de 25 hectares est un vestige des étendues pastorales qui ont donné son originalité paysagère au Plateau de Millevaches, jusque dans les années 1950, avant que ces milieux ne soient massivement enrésinés. Outre sa surface relativement importante, la lande de Viossanges présente donc l'intérêt de s'inscrire dans une histoire pastorale longue de plusieurs siècles. Ses spécificités patrimoniales sont d'accueillir des oiseaux nicheurs tels le Pipit farlouse et la Linotte mélodieuse, de servir de zone de chasse au Circaète Jean-le-Blanc, et de disposer d'habitats en mosaïques comme des fourrés à genévrier ou des chaos rocheux. Néanmoins, l'année 2016 a constitué une année charnière, puisque l'éleveur ovin qui utilisait cette lande a pris sa retraite à la fin de cette même année.

Soucieux de la pérennité de cette lande et de la qualité paysagère du Puy, le Parc s'est mis en relation avec l'agriculteur cédant et avec un jeune agriculteur en recherche de ferme. L'ensemble des interlocuteurs s'étant entendu sur l'objectif de conservation, le Parc régional a pris l'initiative de développer un projet pastoral sur la partie Est du Puy.

L'intérêt de l'opération est double: remettre en pâturage une friche disposant d'un bon potentiel de retour en lande à bruyères, moyennant une reprise pastorale que le jeune agriculteur pourrait assurer (son projet d'installation prévoit un quasi doublement de l'effectif de brebis limousines), mettre à la disposition de l'agriculteur un parc de contention de 10 hectares contiguë à la lande «historique». En fin d'hiver 2016-2017, une clôture fixe de 1500 mètres de long a donc été installée, après que la propriétaire du terrain a délégué la maîtrise d'ouvrage de l'opération au Parc naturel régional. Dès le printemps suivant, 200 brebis ont pu y pâturer et la collaboration avec l'éleveur se renforcer, notamment en organisant sur la lande et sur la friche une série de chantiers-école, en partenariat avec le Lycée agricole de Neuvic (19).





RÉSULTATS OBTENUS

■ Depuis 2017, le troupeau de l'agriculteur repreneur pâture sur la lande historique à l'ouest du Puy, ainsi que sur la friche à l'est du Puy. Au total, c'est un site d'une cinquantaine d'hectares qui est aujourd'hui pâturé par 350

brebis limousines, dont 25 hectares de lande à bruyères, 10 hectares de friches, 7 hectares de prairies et 8 hectares de parcours boisé.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

■ **Ce dossier appelant** l'équipement d'une parcelle en vue d'y réintroduire du pâturage n'a pas rencontré de problème particulier.

■ **Les caractéristiques physiques** du site (pente, roche-mère sous-jacente) ont nécessité l'emploi de techniques manuelles sur les deux tiers du linéaire de la clôture. Il en résulte un coût unitaire relativement élevé (10 € TTC par mètre).

SOLUTIONS APPORTÉES

■ **Des solutions techniques** ont été établies en amont de la phase de consultation des entreprises. Ainsi, il y a eu un renoncement au broyage de la végétation arbustive car l'ombre portée de son houppier et le développement de son réseau racinaire aident à lutter contre le développement de la Fougère aigle, un des obstacles rencontrés lors de la gestion de landes.

■ **De plus, des études** conduites localement sur les modes de gestion des landes concluent à un effet très négatif du broyage sur les communautés d'arthropodes, ce qui va également dans le sens des prescriptions données

par des manuels portant sur d'autres taxons (par exemple « Reptile Habitat Management Handbook »).

PERSPECTIVES ENVISAGÉES

■ **En 2018-2019, le site** a servi de support pédagogique à un projet tutoré confié à des BTSa GPN du Lycée de Neuvic (E.P.L. Haute-Corrèze). Ce projet visait à évaluer la capacité d'accueil du site pour les reptiles puis à définir un programme de travaux favorisant l'accroissement de l'attractivité du site pour ces animaux. Le but est de soutenir durablement la fonction jouée par le site en tant que zone de chasse pour le Circaète Jean-le-Blanc, qui se nourrit principalement de reptiles.

■ **Avec l'ancrage durable** de cet élevage ovin s'ouvre également la perspective de disposer d'un troupeau transhumant dans le secteur amont de la vallée de la Corrèze, et de relancer une activité pastorale sur certaines landes et tourbières, des milieux encore bien représentés ici.

TÉMOIGNAGE

En amont de tout projet de gestion d'habitat par le pâturage, les questions à se poser devraient être :
- « Est-ce que je vais disposer d'un éleveur-partenaire qui partage les objectifs environnementaux et qui pourra assurer la mise en pâturage? ». Dans la négative, le projet devrait être ajourné. Dans l'affirmative, des questions complémentaires peuvent permettre d'affiner le projet.
- « Sur quelle durée puis-je envisager le partenariat gestionnaire/éleveur? ». Travailler avec de jeunes agriculteurs dans la durée peut permettre de répartir les investissements dans le temps. A Viossanges par exemple, le choix a été de se limiter au strict minimum: la pose d'une clôture.